

Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Band: 22 (1896)
Heft: 1 & 2

Artikel: L'église de Saint-Sulpice et sa restauration: étude architecturale et archéologique
Autor: Naef, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-19343>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

PARAISSANT A LAUSANNE 8 FOIS PAR AN

Administration : Place de la Louve.

(GEORGES BRIDEL & C^e éditeurs.)

Rédaction : Rue Pépinet, 1.

(M. A. VAN MUYDEN, ing.)

Sommaire : L'église de Saint-Sulpice et sa restauration, par Albert Naef, architecte. — Notes et souvenirs recueillis par un ingénieur suisse aux Congrès de la navigation intérieure, par Louis Gonin, ingénieur. Planche N^o 43. (Suite et fin.) — Coût de la force motrice par moteurs à vapeur, par A. van Muyden, ingénieur. — Bibliothèque : Recueils techniques périodiques reçus.

L'ÉGLISE DE SAINT-SULPICE

ET SA RESTAURATION

Etude architecturale et archéologique

PAR ALBERT NAEF, architecte.

Associé correspondant des antiquaires de France.

NOTES HISTORIQUES

L'histoire du prieuré de Saint-Sulpice est connue, au moins dans ses lignes principales. Dans leur *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, MM. Martigniez et de Crousaz en ont cité les points les plus saillants et, il y a quelques années, M. le pasteur de Perrot a développé ce sujet de la façon la plus intéressante¹. Je pourrai donc me borner à rappeler en deux mots les dates essentielles de cette longue histoire, points de repère précis, qu'il faut constamment avoir présents à la mémoire.

Jusqu'ici nous ne possédons aucun document historique relatif au prieuré de Saint-Sulpice, antérieur à 1098. A cette date, d'après le *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, le prieuré de Saint-Sulpice fut acquis avec la chapelle d'Ecublens par Robert, abbé de Molesmes en Champagne. Le prieuré existait donc ; depuis quand, on l'ignore ; il possédait une église très ancienne, dont nous essaierons de définir ensemble les restes. Il faut se hâter d'ajouter que le prieuré de Saint-Sulpice resta très longtemps la propriété de l'abbaye de Molesmes. En effet, lorsque l'abbé Robert quitta Molesmes en 1098 pour fonder une nouvelle colonie, celle de Cîteaux, Molesmes resta un couvent de Bénédictins dépendant de Cluny ; M. le professeur Rahn en a fourni les preuves dans sa remarquable étude sur Romainmôtier, Payerne et Grandson². *Saint-Sulpice, dépendant de Molesmes, resta donc également soumis à la règle de Cluny* ; contrairement à l'opinion généralement émise jusqu'ici, ce n'était et ne fut probablement jamais un couvent de

cisterciens. J'essaierai plus tard de faire ressortir la grande importance de ce fait au point de vue architectural.

En 1135, l'évêque de Lausanne, Gui de Merlen, confirma à l'abbaye de Molesmes la possession du prieuré de Saint-Sulpice et de ses dépendances. En 1228, d'après le cartulaire de Lausanne, Saint-Sulpice est encore compté au nombre des prieurés de bénédictins noirs ; il dépend de Molesmes et donc de Cluny. Un acte de 1403, par lequel les hommes de Saint-Sulpice furent affranchis de la taillabilité et de la main-morte par le prieur, moyennant cent écus d'or *payés à l'abbé de Molesmes*, montre qu'à cette date notre prieuré appartenait encore à la même abbaye. Je ne saurais m'étendre sur la question bien différente de l'*avouerie* du monastère, réclamée en 1316 par Louis de Savoie, baron de Vaud, qui y renonça en faveur de l'évêque de Lausanne, Pierre d'Oron, et de ses successeurs.

Il faut noter ici le fait relaté par M. de Perrot¹, c'est que, dès le milieu du quinzième siècle, les prieurs cessèrent de résider à Saint-Sulpice et que les bâtiments du prieuré furent mal entretenus.

A la Réformation le prieuré fut sécularisé. Le 1^{er} novembre 1536 les Bernois le cédèrent à la ville de Lausanne, qui ne devait cependant entrer en sa possession qu'après le décès du prieur titulaire, Aymon de Gingins, abbé de Bonmont.

Ce dernier prieur titulaire, *en même temps abbé de Bonmont*, ferait croire, au premier abord, qu'en 1536 notre prieuré dépendait de Bonmont, couvent de cisterciens, et donc de Cîteaux. Me trouvant aux prises avec un problème historique, très spécial, je me suis adressé à M. l'abbé Gremaud, dont l'érudition n'a d'égale que l'inépuisable obligeance. Qu'il me soit permis de citer textuellement sa réponse :

« Aucun document, à ma connaissance, n'indique qu'il y ait eu un changement d'ordre religieux au prieuré de Saint-Sulpice et je crois que les bénédictins y sont restés jusqu'à la suppression. On ne peut rien conclure du fait que l'abbé commendataire de Bonmont, de l'ordre de Cîteaux, a été en même temps prieur de Saint-Sulpice. Un abbé commendataire, le plus souvent était un prêtre séculier, ou un religieux *d'un ordre différent* de celui du couvent dont il était commendataire. Il en existe de nombreux exemples. Quant à Aymon de Gingins,

¹ Ouvrage précité, p. 24.

¹ Conférence dans le temple même de Saint-Sulpice, le 10 juin 1888. Publiée sous le titre : *L'église romane de Saint-Sulpice (Vaud) et sa restauration. Etudes historiques et archéologiques, etc.*, par MM. de Perrot, Wirz, Redard, Ceresole et Durand (p. 15-26). Lausanne, librairie F. Rouge, 1888.

² *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*. Band XVIII, Heft 2. 1872, p. 15, note 4.

j'ignore s'il était prêtre séculier ou s'il appartenait à un ordre religieux. D'après ce que je sais de sa vie, je pencherais plutôt pour la première alternative, surtout puisqu'il était chanoine de Lausanne et de Genève et que les religieux ne devenaient pas chanoines. »

Aymon de Gingins mourut en 1537 et depuis lors jusqu'en 1792 la juridiction de Saint-Sulpice appartient au Conseil de ville de Lausanne, qui eut l'obligation de pensionner les religieux et de pourvoir au service divin dans les églises d'Ecublens, de la Chiésaz et autres, qui dépendaient du prieuré. L'église de Saint-Sulpice devint l'humble annexe de la paroisse réformée d'Ecublens.

Tel est le résumé sommaire des quelques données historiques ; une étude attentive des archives du monastère, conservées actuellement aux archives de la ville de Lausanne, permettra certainement de les compléter.

Passons maintenant à l'examen du monument.

PARTIE DESCRIPTIVE

I

Considérations générales.

Il est presque superflu de dire que ce qui subsiste de l'église de l'ancien prieuré n'est que le chœur et le transept d'un édifice assez important, dont la nef a été détruite. A quelle date remonte cette destruction, a-t-elle été voulue ou accidentelle, est-ce peut-être la suite d'un incendie ou d'un effondrement, c'est ce que j'ignore encore ; l'examen des murs permettra cependant de délimiter approximativement l'époque de la catastrophe, antérieure à l'époque bernoise et probablement même à la fin du quinzième siècle. Bornons-nous pour le moment à noter l'existence certaine de cette nef, dont les murs latéraux s'appuyaient à peu près vers le milieu des croisillons, comme à l'église de Grandson ; elle était couverte par une charpente apparente ou peut-être par une grande voûte en berceau.

L'édifice, dont le plan présentait donc la forme d'une croix latine, était orienté de l'ouest à l'est, avec entrée à l'ouest. Le temps m'a manqué pour définir exactement la longueur du vaisseau primitif (à peu près 21^m50 à 21^m70) ; sa largeur était d'environ 11^m50. Cette nef communiquait avec le transept par une grande arcade, ouverte sur toute la largeur de la croisée. Chaque croisillon est pourvu à l'est d'une absidiole semi-circulaire ; toutes deux s'appuient à l'abside centrale, placée dans le prolongement de la croisée et dont le plan affecte la forme nettement accusée d'un fer à cheval. Abside et absidioles sont voûtées en cul-de-four ou quart de sphère, les croisillons en berceau ; au-dessus de la croisée, recouverte d'une coupole, s'élève un remarquable clocher rectangulaire. Les bâtiments claustraux s'appuyaient au transept sud ; ils retournaient probablement à angle droit, entourant le cloître placé du côté méridional de la nef. Le cimetière se trouvait à l'est et peut-être, à l'origine, au nord de l'église.

Il faut se hâter d'ajouter que cet ensemble, que je viens d'esquisser à grands traits, n'a certainement pas été construit d'un seul jet ; c'est le fruit de plusieurs remaniements, des plus intéressants, qu'une visite détaillée de l'édifice nous permettra, je l'espère, de reconnaître et de définir.

II

Extérieur de l'église.

A. Face orientale.

Transportons-nous donc en pensée à l'extérieur de l'édifice, dont nous ferons le tour, et commençons notre inspection par la face orientale, celle qui est le mieux dégagée et la plus intéressante peut-être. On y remarque l'abside centrale et les deux absidioles semi-circulaires accolées aux croisillons ; celle du nord est entièrement visible, celle du sud est en partie masquée par un escalier moderne. Cet escalier conduit dans les combles du transept méridional et de là au clocher placé au-dessus de la croisée.

a) Le clocher.

Le clocher est un morceau d'architecture remarquable qui, dans son état actuel, présente tous les caractères du douzième siècle. Le corps rectangulaire, dont les faces est et ouest sont plus larges que les autres, est divisé en deux parties par un vigoureux bandeau ; ce bandeau marque le niveau de l'étage des cloches et reçoit le pied de deux grandes baies en plein-cintre, géminées, encadrées d'une double archivolt. L'arc intérieur, en boudin, est porté par deux colonnettes ; le profil de l'abaque de leurs chapiteaux retourne à angle droit et se prolonge autour des trois pieds-droits rectangulaires, qui reçoivent les arcs extérieurs. Seul le pilastre central est pourvu d'un chapiteau ; les pieds-droits latéraux, aussi bien que les arcs extérieurs, n'offrent qu'un simple profil rectangulaire, sans moulures ni saillies autres que l'abaque mentionné tout à l'heure.

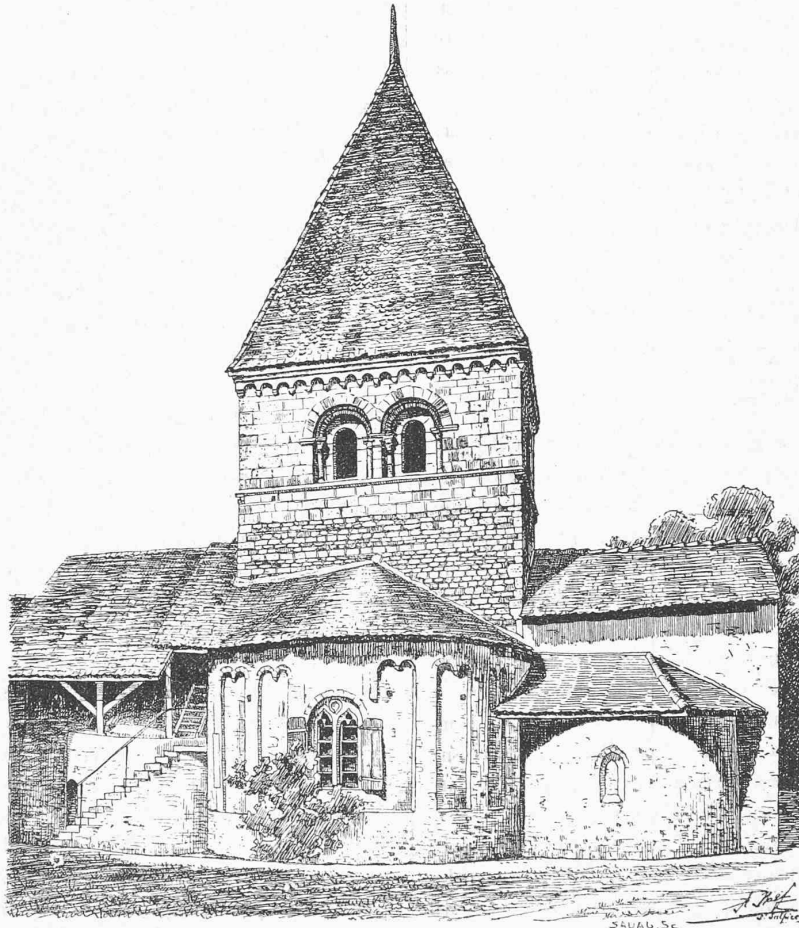
Au-dessus de ces baies, les murs se terminent par une corniche, dont nous aurons à reparler ; elle est soutenue par une série de petits arcs, portés par des corbeaux. L'ensemble est couronné par une énorme toiture de tuiles, en forme de pyramide aiguë à quatre pans. Cette flèche un peu lourde, œuvre bernoise probablement, n'est certainement pas de disposition primitive. Ce qui le prouverait peut-être, en dehors de toute considération de style, c'est la façon dont elle repose sur la corniche. Cette corniche, de ce côté d'ailleurs en grande partie détruite, a été notablement surhaussée au moyen de quelques rangées de briques, qui reçoivent l'extrémité des tuiles. Pour se faire une idée de l'aspect primitif, il faut supprimer en pensée la flèche actuelle et la remplacer par une pyramide semblable, mais beaucoup moins élevée.

Il faut noter et examiner soigneusement le profil de la corniche, absolument caractéristique ; il se retrouvera dans toutes les parties moulurées du clocher, aussi bien ici qu'aux corbeaux et aux abaqes des chapiteaux des grandes baies, mais rien qu'au clocher et nulle part ailleurs¹. Ce profil, pris dans un épannelage peu saillant, se compose de haut en bas d'une partie verticale, d'un grain d'orge, d'un large cavet, d'un tore et d'un élegissement ; il est peu propre à rejeter les eaux pluviales, mais si adroitement tracé que, malgré sa saillie minime, il produit un effet remarquable d'ombre et de lumière. C'est du pur et bon douzième siècle. Les exemples en sont incommensurables et permettent, je crois, de le dater sans hésitation ; qu'il

¹ A une seule exception près. Nous le rencontrerons à la piscine de l'abside, probablement encastrée après coup dans le mur.

me suffise de rappeler les exemples classiques de Saint-Denis, de Noyon, de Saint-Martin de Laon, etc.¹ Cette corniche, placée sur une série de petits arcs portés par des corbeaux, forme un motif de couronnement qui fut employé pour ainsi dire partout au douzième siècle pour les édifices religieux, aussi bien en Bourgogne qu'en Normandie ou en Angleterre. Il est donc presque permis de dire qu'il est typique et caractéristique

corbeaux d'angles, plus larges que les autres. Celui du sud-est est décoré d'une série de moulures, rappelant exactement les abaques des colonnettes et le profil de la corniche même ; celui du nord-est montre deux motifs accolés, semblables à des chapiteaux, mais qu'il est difficile de définir¹. Comme toujours, et c'est ce qui fait le charme des monuments du moyen âge, il faut faire une large part à l'imagination naïve



pour cette époque. Si par hasard un document historique irréfutable venait donner la preuve que le clocher n'a été édifié que plus tard, il ne faudrait pas s'en étonner, car au moyen âge notre architecture est souvent en retard sur celle de la France ; néanmoins, étant donnés les rapports directs des Clunisiens avec le prieuré de Saint-Sulpice, on peut, je crois, le comparer presque à coup sûr aux monuments des départements de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or, etc., et maintenir provisoirement l'époque que je propose.

Les seize petits arcs en plein-cintre qui soutiennent la corniche n'offrent aucune moulure mais un simple profil rectangulaire, peu saillant ; ils sont portés par dix-sept corbeaux, dont le profil concave se raccorde à sa partie inférieure avec l'aplomb du mur. Sur ce profil se détachent des ornements géométriques saillants, formés de différentes combinaisons de baguettes cylindriques. Il y a cependant des variantes, ainsi les

et au caprice de l'ouvrier ; sans s'inquiéter de l'admirable symétrie, sans laquelle nous ne saurions vivre aujourd'hui, il remplacera brusquement les motifs géométriques par des figures animées. C'est ce qui se voit, par exemple, soit au centre de cette face orientale, soit entre le troisième et le quatrième petit arc de gauche ; les corbeaux portent des têtes d'animaux, têtes de chiens ou de léopards, on ne saurait préciser à cause de l'usure de la pierre. Ce sont toujours les motifs caractéristiques et absolument usuels à l'époque romane ; leurs petites dimensions et la façon assez fine dont ils sont traités indiquent le XII^e siècle. Il ne faut pas chercher une signification symbolique dans toutes les figures animées qui ornent les corbeaux à l'époque romane. Le symbolisme existe, j'ai pu en noter des exemples intéressants, souvent comiques, satyriques même et

¹ Cet angle nord-est mériterait une réparation immédiate et urgente. Une des pierres de la corniche n'est plus soutenue et risque de tomber d'un moment à l'autre.

¹ Comp. Viollet-Le-Duc, *Dict. arch.*, t. VII, fig. p. 496.

amusants, dans une foule d'églises des XI^e et XII^e siècles, mais il ne faut pas le rechercher à outrance partout. N'attribuons donc pas de signification symbolique aux différentes figures qui décorent les corbeaux de Saint-Sulpice.

Inutile de s'arrêter longuement aux baies géminées dont nous venons de définir la position ; j'ajouterai seulement quelques détails. Les ouvertures intérieures, en plein-cintre, formant les jours proprement dits, n'ont qu'un profil rectangulaire, sans moulures quelconques. Les chapiteaux des colonnettes montrent quatre feuilles allongées, qui se replient vers le haut, suivant la forme évasée du calice ; elles ne se terminent déjà plus en pointes sous les angles de l'abaque carré, mais sont légèrement, très légèrement recourbées, telles qu'on les voit au XII^e siècle¹. Enfin, il faut noter que le profil de l'encadrement intérieur est le même sur les côtés qu'à l'archivolte ; la colonnette se transforme simplement en un boudin.

Nous avons vu que les baies reposent sur un vigoureux bandeau, qui marque l'étage des cloches et divise la tour en deux parties. Ce bandeau n'est pas cylindrique, comme on serait tenté de le croire au premier abord, mais présente deux courbes inverses, concave à la partie supérieure, convexe en dessous ; le profil ainsi formé pourrait se comparer à un éperon de navire. C'est ce qu'on observe le plus facilement aux angles, où quatre petits corbeaux, incrustés dans le mur suivant les diagonales du rectangle, sont censés supporter le bandeau. Ils sont ornés de billettes et d'autres motifs géométriques.

L'examen des parties moulurées ou ornées du clocher serait pour ainsi dire terminé, du moins sur la face orientale. Pour plus de clarté, j'ai volontairement laissé de côté une question importante, celle de l'appareil et de la maçonnerie ; elle mérite en effet une attention spéciale.

On distingue immédiatement deux appareils, nettement différents, tous deux strictement cantonnés, l'un à la partie supérieure, l'autre à la base de la tour ; à première vue, ils semblent accuser deux époques bien tranchées. Toute la partie supérieure, jusqu'à 80 centimètres environ au-dessous du bandeau, est admirablement appareillée et complètement parementée en tuf, tant les surfaces que les parties moulurées, telles que corniche, bandeau, chapiteaux, corbeaux, etc. Ces dix-sept assises superposées filent régulièrement², correspondent exactement aux joints horizontaux des parties moulurées, dont elles accentuent et prolongent les lignes essentielles. Les joints sont francs, minces, sans bavures, tout cela dénote un art de la construction très sûr de lui-même et arrivé déjà à un haut degré de perfection ; ce sont encore les caractères du XII^e siècle. La maçonnerie et les mortiers sont excellents, tels qu'on les faisait couramment à cette époque. Les mortiers sont de deux sortes. Celui des blocages intérieurs est fait avec de très gros graviers, celui des joints et des lits avec du bon sable fin et pur, mélangé de chaux très blanche et bien cuite³.

¹ Comp. Viollet-Le-Duc, *Dict. arch.*, t. V., p. 490. (Vezélay, galerie du chœur de Notre-Dame de Paris, église de Montréal (Yonne), etc.

² Du moins sur les faces est, ouest et nord ; du côté méridional, les assises ne sont pas aussi régulières.

³ Ces constatations à rapprocher de ce que dit Viollet-Le-Duc, *Dict. arch.* t. VI, p. 402.

A la partie inférieure de la tour, le système change. Les trois premières assises à partir du bandeau sont encore exactement semblables à celles de la partie supérieure, remontent certainement à la même époque et ont été faites par les mêmes constructeurs. Plus bas, il se pose une question délicate. Les assises sont composées de pierres petites, dont beaucoup n'ont même pas été taillées ; l'ensemble de la maçonnerie n'est d'ailleurs pas mauvais, loin de là, mais au premier abord, je l'ai dit, il semblerait d'une époque différente de celui des parties supérieures.

Il faut observer d'autre part, que les quatre arêtes de cette partie inférieure de la tour sont encadrées de quartiers de tuf, de mêmes dimensions et de même taille que les matériaux supérieurs. De distance en distance, on remarque en outre sur le parement des assises, bien horizontales, composées de petits quartiers de tuf, régulièrement taillés, certainement destinées à maintenir la régularité de l'appareil. C'est un système analogue aux chaînages de briques, si communément employés par les Romains.

Mais comment expliquer cette différence de maçonnerie, d'appareil et de matériaux ? Il faut pour cela ouvrir une parenthèse et nous transporter momentanément à l'intérieur de la croisée, sur laquelle est élevé le clocher. Nous y constaterons les indices positifs que ses parties hautes et la coupole qui la recouvre, ont remplacé un ensemble primitif tout à fait différent, en un mot que le clocher a été reconstruit sur une base beaucoup plus ancienne. L'examen extérieur du clocher nous a montré qu'il est du XII^e siècle, c'est donc à cette époque que nous placerons sa réfection. Inutile de s'arrêter ici aux causes, plus ou moins probables, qui l'ont nécessitée, nous y reviendrons ; qu'il nous suffise de prendre note du fait.

Dans ces conditions, j'admettrais volontiers que la partie inférieure du clocher, à l'extérieur, soit un reste de la construction primitive, mais entièrement restaurée, reparementée sur ses faces, et encadrée aux angles. La partie supérieure, par contre, serait entièrement du XII^e siècle. Quant à l'emploi du tuf, léger et très dur, j'y verrais une raison constructive de préférence à toute autre. Dans nos contrées, au XVI^e siècle encore, cette même raison a engagé à construire nombre de flèches de clochers en tuf ; la même raison l'a très souvent fait adopter pour les voûtes, et pendant tout le moyen âge ; de même pour une foule de murs qui, tout en étant solides, n'avaient pas à supporter de grands poids et devaient par contre être aussi légers que possible⁴. En un mot, le but aurait été de construire une tour légère de manière à charger le moins possible la base primitive ; au moment des restaurations radicales du XII^e siècle on avait peut-être d'excellentes raisons pour n'accorder qu'une confiance très limitée à la solidité des anciennes substructions.

b) L'abside et les absidioles semi-circulaires.

Examinons maintenant l'abside et les deux absidioles, toutes trois semi-circulaires. L'abside s'ouvre à l'intérieur sur toute la

⁴ Je pourrais en donner de nombreux exemples. Qu'il me suffise de citer les murs intérieurs du bâtiment élevé au-dessus du « souterrain de Bonivard, » à Chillon. Ces murs portent à faux sur les voûtes et montent jusqu'au toit ; ils sont entièrement en tuf.

largeur de la croisée, les absidioles occupent de même presque tout le développement des croisillons contre lesquels ils s'appuient. Ces parties semblent enterrées, même assez profondément ; il serait très désirable de les dégager, pour leur rendre leurs proportions primitives. Ne nous inquiétons pas, pour le moment, de leur date probable et bornons-nous tout d'abord à les scruter avec toute l'attention possible.

La disposition en fer à cheval, que l'abside affecte à l'intérieur, n'est pas assez développée pour se traduire à l'extérieur ; l'épaisseur des murs et les absidioles latérales empêchent de la remarquer. Il ne reste qu'un corps demi-cylindrique recouvert jadis par une toiture conique ; les traces en sont très nettement conservées contre le mur de la tour et permettent de la rétablir dans son état primitif. Les parois sont décorées d'arcades aveugles, prises dans l'épaisseur du mur, séparées par des bandes murales et régulièrement couronnées chacune de deux petits arcs accouplés¹ ; c'est une disposition qui se retrouve à Romainmôtier et à Saint-Vincent de Mâcon. Les arcs plein-cintre, en petit appareil de tuf, sont au nu du parement extérieur du mur ; ils portent d'une part sur les bandes murales et sont reçus, à leur rencontre, par un minuscule corbeau en forme de pyramide allongée. Du côté du nord, les six petits arcs accouplés ont été recouverts de ciment d'une façon bien fâcheuse, de même ceux placés au milieu de la face du sud ; on devine cependant sous cet enduit les anciens petits claveaux en tuf. Des sept arcades aveugles, il n'en reste plus que six ; celle placée dans l'axe de l'abside a été détruite avec les deux bandes murales voisines lorsqu'on perça la grande fenêtre actuelle. Nous reviendrons à cette grande baie, qui semble remonter au commencement du XVI^e siècle. Blavignac² croit pouvoir assimiler les bandes murales de l'abside à autant de contreforts en talus, renforçant les murs ; selon cet auteur, les bandes offriraient dans leur hauteur une forte diminution de saillie. Après vérification, il m'est impossible de partager cet avis. La diminution de saillie est minime et normale par rapport à l'inclinaison du parement extérieur. Je ne saurais voir dans ces arcades aveugles et leurs bandes murales qu'un simple élément décoratif, sans aucune utilité constructive.

À l'origine, l'abside a dû être percée de trois petites fenêtres, ne s'ouvrant à l'extérieur que par des jours très étroits et probablement sans évasement. De ces trois baies il n'en existe plus qu'une seule, encore est-elle murée à l'extérieur, mais sa position même, comparée avec ce qui existe actuellement, permet de restituer très facilement et exactement l'ensemble primitif.

La baie primitive, murée, occupe le milieu de la dernière arcade aveugle, au nord ; il y en avait certainement une du côté opposé. En 1673, lors du dernier remaniement de l'église, on a dû utiliser cette seconde ouverture pour l'agrandir et en faire un énorme trou rectangulaire, affreux, qui éclaira la chaire, placée tout à côté. La troisième fenêtre enfin, percée

dans l'axe de l'abside, fut remplacée, au XVI^e siècle, par la grande baie mentionnée tout-à-l'heure.

J'ai dit que la position des baies primitives, détruites, est nettement définie ; il en est de même de leur aspect extérieur et intérieur. Il existe un exemple intérieur, la question est donc en partie résolue ; nous verrons d'ailleurs plus tard qu'il sera même possible d'en restituer la décoration. L'aspect extérieur sera donné en démurant la baie primitive ; cependant si l'on rencontre un large évasement extérieur en molasse, semblable aux encadrements des petites fenêtres des absidioles, je puis presque affirmer d'emblée que ce n'est pas la baie primitive. Dans ce cas, l'ouverture aurait été remaniée en même temps que les fenêtres actuelles des absidioles, qui ne sont nullement celles qui y existaient à l'origine. Qu'on se représente un simple jour rectangulaire, de 25 cm. de largeur sur 90 cm. de hauteur, à peu près, encadré de tuf, se rétrécissant vers le haut, couvert d'un petit arc plein-cintre également en tuf, voilà à peu près l'état primitif ; nous en rencontrerons les preuves dans un instant.

Puisque nous en sommes à une restitution idéale de cette partie de l'édifice, je citerai une opinion de Blavignac¹, que je crois exacte. Il estime que les parties les plus anciennes étaient couvertes, à l'origine, d'un enduit d'une blancheur éclatante. Sur cette face orientale, il n'en existe guère de traces, mais je l'ai retrouvée très nettement, sur la face septentrionale du transept nord, sous les crépissages et badigeonnages actuels. À quelle époque remonte cet enduit, voilà la question délicate. Qu'il soit très ancien, personne ne le contestera, mais autre chose est de savoir s'il remonte vraiment à l'origine de la construction, ce qui, pour toutes sortes de raisons, serait excessivement intéressant. C'est possible, mais je n'ai pas encore eu le temps d'en recueillir les preuves positives.

Quelques mots encore à propos de la baie percée dans l'axe de l'abside. Un grand arc, plutôt surbaissé qu'en plein-cintre, encadre gauchement deux lancettes géminées, terminées en accolades et surmontées d'une rose allongée, piriforme ; chaque accolade encadre à son tour deux petits arcs plein-cintre, surmontés d'une minuscule rose piriforme, sur les côtés de laquelle sont ménagés deux autres vides, en forme de triangles curvilignes. Ce sont les fantaisies habituelles des dernières époques du style de transition ; elles me font placer cette baie au commencement du XVI^e siècle. Je ne serais d'ailleurs nullement étonné que la petite fenêtre primitive ait disparu bien avant. À quelle époque remonterait ce premier remaniement, je ne saurais le dire pour le moment, mais quelques détails de la disposition actuelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sembleraient indiquer l'existence d'une grande fenêtre antérieure. La baie actuelle offre tous les caractères de cette époque de décadence complète, de transition et de tâtonnements, qui se retrouve couramment chez nous au commencement du XVI^e siècle, mais se prolonge souvent beaucoup plus longtemps qu'on ne serait tenté de le croire. En plaçant cette baie au commencement du XVI^e siècle, j'aurais dû ajouter qu'elle ne remonte guère au delà, mais qu'elle pourrait parfaitement être moins ancienne ; à l'époque bernoise il

¹ Aujourd'hui, a 1 m 23 en moyenne au-dessus du sol. Largeur des arcades aveugles : 1 m à 1 m 01. Profondeur : 0 m 11 à 0 m 13. Largeur des bandes murales : 0 m 59 à 0 m 61. Hauteur jusqu'à la naissance des deux petits arcs : 3 m 78. Hauteur des arcs : 0 m 22 ; largeur : 0 m 46. Hauteur des claveaux, au nu du mur : 0 m 09.

² *Histoire de l'architecture sacrée...* etc., p. 95.

¹ Ouvrage précité, p. 95.

faut s'attendre à toutes sortes de surprises. Nous trouverons tout à l'heure une charmante petite chapelle du XV^e siècle, et la comparaison s'imposera.

Les absidioles ne sont pas ornées d'arcades aveugles et n'offrent d'ailleurs aucune espèce de décoration extérieure. Toutes deux ont perdu leurs toitures primitives; celle du sud est abritée par le prolongement du toit du transept méridional et soutient les poteaux d'un escalier de bois, accolé de ce côté à l'époque bernoise¹. C'est par là, nous l'avons vu, qu'on accède au clocher; que ce soit au XVI^e ou au XVII^e siècle, c'est très probablement pour cet escalier, qu'on perça une porte cintrée dans la paroi sud-est de l'absidiole. La partie inférieure de cet escalier, en maçonnerie, est encore plus moderne, et masque la construction ancienne de la façon la plus fâcheuse; il a fallu murer la petite fenêtre, percée en son milieu, et dont on ne reconnaît plus que l'évasement supérieur, en molasse. Cette petite fenêtre est toute semblable à celle placée dans l'axe de l'absidiole nord; là aussi l'ouverture est en partie murée, mais toute la partie extérieure, en molasse, avec ses arcs en tiers-point, son évasement très accentué, qui se prolonge régulièrement autour du vide intérieur, est parfaitement visible². Qu'on examine sans parti pris cette baie, ses arcs en tiers-point, son appareil très régulier en molasse, et l'on reconnaîtra que, de même que l'ouverture semblable de l'absidiole sud, ce sont des remaniements, beaucoup moins anciens que les murs. Regardez attentivement ces murs, et vous y tracerez facilement la limite où s'est arrêtée la reprise de la maçonnerie. A l'absidiole nord, la baie actuelle a pris la place exacte de celle qu'elle a remplacée et qui est donc perdue, mais à l'absidiole sud il n'en est heureusement pas de même. Voici probablement ce qui est arrivé. La baie primitive n'était pas dans l'axe de l'absidiole; au XIV^e ou au commencement du XV^e siècle, lorsqu'on la refit pour l'agrandir et donner plus de jour à l'intérieur, on la mit bien au milieu. Un des côtés de l'ouverture primitive fut démoli, l'autre resta en place à 46 cm. du pied-droit méridional de la fenêtre actuelle; c'est ce second côté, avec l'amorce de son petit arc en plein-cintre que j'ai retrouvé et dégagé du crépis qui le cachait. On reconnaîtra que pieds-droits et claveaux sont en tuf, non en molasse, sans évasement extérieur, à l'exception peut-être d'un tout petit chanfrein. Nous retrouverons tout-à-l'heure ces mêmes caractères à deux baies de la face septentrionale du croisillon nord, et à une baie semblable, très importante, percée dans la face occidentale du même transept.

Je crois avoir mentionné tous les points qui méritent de fixer particulièrement l'attention; il nous reste à examiner de plus près l'appareil et la maçonnerie.

La différence entre l'appareil de l'abside, des absidioles et celui du clocher est radicale. Ici plus de grandes assises régulières, très exactement taillées et jointoyées, plus même cette disposition de chaînages horizontaux notée à la partie inférieure du clocher; les parements extérieurs sont formés de matériaux très petits, plus ou moins bien maçonnés, séparés souvent par des

¹ La toiture de cet escalier et ses poteaux auraient besoin de sérieuses réparations, car ils ne tiennent plus guère que par la force de l'habitude.

² *Vide extérieur*: haut. totale dans l'axe: 1^m40. Largeur: 0^m61. Haut. latérale, jusqu'à la naissance de l'arc en tiers-point: 1 m. — *Vide intérieur*: Largeur: 0^m30. Haut. latérale, jusqu'à la naissance de l'arc en tiers-point: 0^m73.

jointes épaisses du mortier dans lequel ils sont noyés. Parmi ces matériaux on distingue de nombreuses pierres bien taillées, rectangulaires ou carrées, de 15, 13 ou 12 centimètres seulement de côté, d'une couleur jaunâtre qui rappelle les brèches du Jura. Il est très probable que ce sont des matériaux d'occasion, empruntés aux ruines d'un ancien édifice romain; pendant les premiers siècles du moyen âge c'était une habitude tellement courante, aussi bien chez nous que dans l'Europe entière, qu'il ne serait que naturel de rencontrer ici ce qui se voit partout. Où se trouvait l'édifice romain qui a servi de carrière, était-ce à Saint-Sulpice même ou à Vidy? L'avenir nous le dira peut-être¹, d'ailleurs peu importe pour le moment; le fait est qu'on a souvent transporté de ces matériaux romains à des distances considérables. A propos de l'église de Bonmont, où je viens de constater la même chose, M. le professeur Rahn m'écrivait dernièrement qu'on a reconnu le transport de matériaux d'Avenches jusqu'à la crypte de l'église d'Amsoldingen, près de Thoune.

De place en place, cela se voit distinctement, le parement extérieur a été repris, et à différentes époques; les bandes murales et le sommet des murs de l'abside montrent quelques grands blocs taillés, qui semblent appartenir à l'époque de la reconstruction du clocher. La seule façon d'arriver à une donnée un peu précise au sujet de l'aspect réel de l'appareil primitif, sera de pratiquer une légère fouille au pied du mur extérieur; du même coup on saura à quoi s'en tenir au sujet de la surélévation du sol.

Abside et absidioles sont voûtées en quart de sphères, mais présentent des différences assez considérables dans leur exécution. Il semblerait que les voûtes des absidioles aient été faites ou refaites en même temps que celles des transepts et que la coupole de la croisée. Comme ces dernières, elles sont en tuf et, détail très important, régulièrement appareillées en assises concentriques. Seules, les deux assises inférieures sont en pierres brutes, mais régulièrement disposées. Il en est tout autrement de la voûte de l'abside. Elle est composée de blocs et de moellons irréguliers, bruts, avec quelques rares fragments de tuf. Ce blocage ne semble pas avoir été appareillé, mais positivement coulé, suivant la vieille tradition romaine, conservée et imitée tant bien que mal pendant les premières époques du moyen âge. Jusqu'à nouvel examen, j'admettrais donc que les absidioles² ont été positivement voûtées en même temps que transepts et croisée, au XII^e siècle, mais que la voûte de l'abside est plus ancienne et qu'elle remonte à l'église primitive³.

Quoi qu'il en soit, il faut convenir que l'appareil et la maçon-

¹ Ces lignes étaient écrites, lorsque le 16 septembre 1895, jour de la réunion à Saint-Sulpice de l'Association pour la restauration de cette église, je fis pratiquer une fouille à l'ouest de l'édifice. C'était pour montrer à l'assemblée le mur nord de la nef détruite, mur dont j'avais défini la position exacte, comme on le verra plus loin (p. 263), et qu'on retrouva en effet à 1 mètre sous terre. Cette fouille mit au jour plusieurs fragments très nets de tuiles romaines à rebords, que je priai de conserver à l'église. Ils indiquent d'une façon positive l'existence d'une construction romaine sur l'emplacement même de l'église. — M. Fivel a signalé dans le village des fragments romains.

² Au moins celle du sud; je n'ai pas encore pu examiner la voûte de l'absidiole nord.

³ Depuis la rédaction de ces lignes, j'ai acquis la certitude que la partie supérieure de la voûte de l'abside, la seule visible aujourd'hui, a été retou-

nerie de ces parties pourraient indiquer une époque très reculée. Si l'on insistait pour une date, elle ne pourrait se donner que par comparaison avec quelques édifices peu éloignés de nous, positivement classés, et par l'examen de la maçonnerie, principalement du mortier.

Trois églises se présentent à l'esprit : Romainmôtier, Saint-Philibert de Tournus et Saint-Vincent de Mâcon. Blavignac¹ avait déjà comparé ces édifices à Saint-Sulpice, mais en avait tiré des conclusions que je ne saurais partager.

A Romainmôtier les arcatures extérieures de la nef et du clocher, groupées deux à deux et séparées par des bandes murales, rappellent tout à fait la décoration extérieure de l'abside de Saint-Sulpice. Dans sa magistrale étude sur Romainmôtier², M. le professeur Rahn a démontré que cette église a été construite par S. Odilon, abbé de Cluny, entre 994 et 1026. A Saint-Vincent de Mâcon, qui remonte à la même époque, les arcatures en petit appareil, disposées comme à Romainmôtier et à Saint-Sulpice, ont pour retombée une pierre appointie ; nous avons également noté ici ces corbeaux minuscules, en forme de pyramide allongée. Enfin, à Saint-Philibert de Tournus, qui date du commencement du XI^e siècle, nous trouvons une décoration extérieure des murs au moyen d'arcatures et de bandes murales, très semblable aux exemples que je viens de citer.

La maçonnerie et le mortier des parties les plus anciennes de Saint-Sulpice sont assez mauvais pour accuser également une haute antiquité. Il faut relever une erreur, assez accréditée, c'est que les édifices les plus anciens se distinguent par une maçonnerie admirable et remarquablement dure. Ce qui est vrai pour l'époque romaine puis, de nouveau à partir du commencement du XII^e siècle, est souvent inexact pour les premiers siècles du moyen-âge. Aux IX^e, X^e, même encore parfois au XI^e siècle, les excellents principes de la construction romaine sont perdus ; les maçonneries se distinguent en général par leur qualité foncièrement mauvaise. Le mortier employé dans les monuments romans antérieurs au XII^e siècle est d'ordinaire maigre, c'est-à-dire qu'il contient peu de chaux et celle-ci est mal cuite, ou bien c'est un mélange de gravier fin, de sable de plaine et de chaux en quantité, mais mal cuite et noyée, n'ayant plus de force³. C'est précisément ce que nous pouvons observer ici, dans la maçonnerie de l'abside et des absidioles. Pour plus de clarté qu'il me soit permis d'ouvrir une parenthèse et de constater le même appareil, la même maçonnerie, à la *partie inférieure* des différentes faces du transept nord. Mais tandis que l'abside et absidioles ont conservé cette maçonnerie de bas en haut, la base du clocher, les murs des transepts et de la nef semblent avoir été en partie réparementés, refaits et relevés. La réfection semble contemporaine de l'érection du clocher actuel, donc du XII^e siècle ; son niveau varie beaucoup, ce qui n'a d'ailleurs rien que de très naturel.

Résumons ces premières constatations en plaçant *provisoirement* à une époque que je ne saurais encore préciser. Jusqu'à nouvel examen, je dois donc engager moi-même à n'admettre qu'avec toutes sortes de réserves mes hypothèses relatives à cette voûte.

¹ Ouvrage précité, p. 92 et suiv.

² *Mitteilungen der Antiquar. Gesellschaft in Zürich*, Bd. XVII, Heft 2, p. 47.

³ Comp. Viollet-Le-Duc, *Dict. arch.* t. VI, p. 402.

rement à la fin du X^e ou plutôt au commencement du XI^e siècle, les parties les plus anciennes de l'église de Saint-Sulpice, contemporaines peut-être de Romainmôtier, de Tournus et de Mâcon. Jusqu'ici, je ne crois pas que l'église *primitive* de Saint-Sulpice puisse revendiquer une date plus reculée¹ ; si mes recherches futures donnent les preuves positives du contraire, j'en serai franchement heureux et me hâterai de faire amende honorable.

Cette église primitive aurait été reconstruite au XII^e siècle sur ses anciens murs, conservés à leurs parties inférieures ; le plan n'aurait donc pas changé et serait tel aujourd'hui que dès l'origine. Pour compléter cette restitution sommaire, j'ajouterai que les parois latérales de la nef s'appuyaient au milieu des croisillons, à peu près, comme à l'église de Grandson. Dans notre examen de la face occidentale nous verrons tout à l'heure sur quelles preuves je base cette restitution et nous essaierons de la développer.

B. Face septentrionale.

Passons à la face septentrionale. On y remarque les côtés correspondants du clocher, du croisillon nord et l'extrémité saillante des bâtiments modernes, qui s'adossent à la face occidentale et la masquent complètement.

Ce que j'ai dit du clocher, m'évitera d'en reprendre l'étude en détails car nos constatations peuvent aussi bien s'appliquer à cette face ; notons seulement qu'elle est plus étroite. En conséquence les petits arcs et les corbeaux de la corniche sont moins nombreux² ; au lieu de deux baies géminées, nous n'en trouvons qu'une seule, exactement semblable à celles que nous avons examinées.

La toiture du transept repose directement sur la voûte en berceau ; son arête supérieure rencontre le clocher un peu plus bas que les trois assises en tuf, signalées sous le bandeau.

Cette face du transept est percée de cinq ouvertures. La porte, l'entrée actuelle, avec son linteau horizontal en molasse, remonte probablement aux remaniements de 1673 ; elle a été percée avant le grand trou rectangulaire situé au-dessus, sur la gauche³. C'est alors sans doute qu'on mura les trois baies supérieures, qui seules méritent de fixer l'attention. Ce sont d'abord deux petites fenêtres étroites, placées au même niveau et couvertes en plein-cintre ; au-dessus, dans l'axe de la façade, une rose circulaire dans laquelle est inscrit un quatre-feuilles.

Comme l'a fait observer M. de Perrot, Blavignac attribue une grande importance à cet *oculus* tetralobé, qui n'existe d'ailleurs pas seulement dans le croisillon nord, mais se retrouve dans celui du sud, identiquement placé. Cette forme est charmante, il est vrai, mais je ne saurais ni lui attribuer l'âge reculé que lui donne Blavignac, ni même peut-être la faire remonter à l'église primitive. Il y a pour cela différentes raisons. La première c'est que l'oculus est encadré de molasse, tandis que toutes les anciennes baies de Saint-Sulpice sont en tuf ; la seconde, plus sérieuse, c'est sa forme même et le grand

¹ Peut-être même est-elle moins ancienne.

² Je rappelle qu'à l'angle nord-est le dernier petit arc n'existe plus ; la corniche risque de tomber d'un moment à l'autre.

³ Ce trou est tout à fait moderne ; M. le syndic de Saint-Sulpice se souvient de l'avoir vu percer.

appareil, très régulièrement tracé et exécuté, la troisième enfin, c'est que cette ouverture se trouve dans la partie supérieure du mur, refaite au XII^e siècle, et qu'en conséquence elle ne semble pas pouvoir être antérieure à cette époque.

Les deux petites fenêtres, placées au-dessous, sont bien intéressantes et n'ont heureusement pas été retouchées ; on n'aura cependant la certitude qu'elles remontent à l'église primitive que lorsque leur entourage aura été débarrassé du crépis qui le cache et qu'il sera possible de voir le mur.

Pieds-droits et arcs plein-cintre sont en tuf, de petit appareil ; l'ouverture extérieure, sans évasement, se rétrécit de bas en haut de 36 à 26 cm. sur une hauteur totale de 94 cm., cintre compris. Cette forme, curieuse et rare, me semble très ancienne. On m'objectera que la tablette de la fenêtre de droite est en molasse, mais ce fragment est une exception ; il a d'ailleurs pu être placé lors des restaurations, en même temps que ceux que l'on remarque aux bandes murales de l'abside. En examinant de près ces petites fenêtres, on retrouve immédiatement sur leur appareil et sous le crépis actuel cet enduit d'un blanc vif, dont j'ai déjà eu à parler à propos de l'abside. Ce sont autant de détails, insignifiants au premier abord, mais précieux et qu'il faut soigneusement noter ; ils seront d'un grand secours pour une restitution aussi fidèle et complète que possible de l'état primitif.

L'angle oriental de cette face a été refait en grandes pierres ; il semble en effet qu'un mur ait été appliqué jadis de ce côté. Une fouille dira ce qu'était ce mur détruit. Tout près de là, jusqu'à une certaine distance au-dessus du sol, on remarque le même petit appareil noté à l'abside et plusieurs de ces pierres jaunâtres, assez régulièrement taillées, dont l'origine romaine n'aurait rien de surprenant.

C. Face ouest.

L'examen de la face occidentale exige la plus grande attention. Jusqu'ici, en effet, nous avons eu affaire avec des parties plus ou moins remaniées, mais nettement visibles, tandis qu'à présent la question change. Le clocher seul est dégagé, tout le reste est détruit ou caché derrière une série de bâtiments, de greniers, d'écuries et de toitures modernes. Les murs sont d'ailleurs en partie recrépis. Une foule de problèmes se présentent ; je n'ai certes pas la prétention de les avoir tous résolus, heureux si les constatations que nous allons discuter peuvent fixer les premiers jalons d'une restitution théorique.

La position même de la face du clocher que nous avons devant nous explique pourquoi elle est plus abîmée et plus effritée que les autres. La corniche a été en grande partie refaite en briques, mais les seize petits arcs et les dix-sept corbeaux qui la soutiennent, exactement comme sur la face opposée, sont parfaitement conservés. Ici les arcs sont très inégaux. Cela provient de la largeur anormale du troisième corbeau à partir de l'angle nord-ouest, qui a été doublé ; en conséquence il a fallu resserrer les diamètres des arcs, *tricher*, comme on dit en langage de métier, pour compenser l'espace perdu. Ce troisième corbeau représente deux têtes humaines, accolées, bizarres ; ce sont d'ailleurs les seules figures animées de la série, tous les autres supports sont décorés des motifs géométriques habituels.

Les baies géminées, le bandeau, l'appareil sont semblables à ce que nous avons vu sur les faces précédentes ; inutile donc de s'y arrêter. Les deux corbeaux qui soutiennent le bandeau sont décorés de billettes ; sur celui du nord-ouest se détache de plus une petite tête saillante.

Avant de quitter ce clocher, qu'il me soit encore permis de faire observer qu'il présente bien plutôt les caractères de l'architecture des bénédictins que de celle des cisterciens. A partir de 1098, le prieuré était devenu la propriété de la riche abbaye de Molesmes, abbaye de *bénédictins*, ne l'oublions pas. En effet, si le monastère avait été placé quelques années plus tard sous la règle très sévère et stricte de Cîteaux, les résultats au point de vue architectural auraient probablement été foncièrement différents. Nous avons dans notre pays même, relativement près de Saint-Sulpice, une grande et belle abbaye de cisterciens, la plus ancienne de la Suisse, construite par des moines de Clairvaux dans les premières années du douzième siècle. C'est l'église de Bonmont. La comparaison s'impose entre les clochers des deux églises. Celui de Saint-Sulpice est assez richement décoré de sculptures et d'ornements, tandis qu'à Bonmont il n'y a rien, absolument rien, en fait de décoration ; pas la moindre moulure, ni aux baies, ni à la corniche. C'était la conséquence des ordonnances très strictes auxquelles les cisterciens devaient soumettre la construction de leurs églises. Qu'il me suffise d'avoir indiqué ce point de comparaison, auquel je ne saurais m'arrêter davantage.

Mais c'est plus bas que se présentent des détails nouveaux.

Au-dessous du bandeau, sur la partie inférieure de la tour, se voient encore nettement les traces du toit de la nef détruite ; ces traces sont très importantes, car elles donnent, cela va sans dire, la hauteur totale et la silhouette extérieure du vaisseau qu'il s'agit de restituer. Aux angles, pas le moindre vestige de murs qui se seraient appuyés au clocher ; la construction que recouvrait ce toit était donc plus large que la face occidentale du clocher et devait nécessairement s'appuyer contre les transepts. Prolongeons donc en pensée la pente septentrionale du toit de la nef, indiquée par sa trace, et notons où cette ligne viendrait couper la face occidentale du transept nord. C'est là que nous devons trouver un indice quelconque de la paroi verticale du vaisseau détruit, paroi extrême, qui nous indiquera immédiatement la largeur la plus forte du bâtiment.

Pour étudier la face occidentale du transept nord, il faut pénétrer dans le hangar qui la masque. Au bout d'un instant les yeux s'habituent au demi-jour et on la distingue en effet, en face de soi. Elle n'a heureusement pas été recrépie, ce qui permet de reconnaître, à sa partie inférieure, le même petit appareil noté à différentes reprises ; ce sont les vestiges de l'église primitive. L'appareil plus fort du reste de la muraille indique la portion reconstruite au douzième siècle sur la base plus ancienne.

Sur cette paroi, lisse et bien conservée, nulle trace d'un mur qui se serait jadis appuyé contre elle et dont les amorces saillantes seraient certainement conservées, à leur défaut une bande verticale où l'on distinguerait la réfection du parement. En revanche, à 3^m70 environ au-dessus du sol, l'encadrement en tuf d'une petite baie murée, dont l'ébrasement est d'ailleurs

facilement visible à l'intérieur, indique nettement que le transept prenait jour de ce côté.

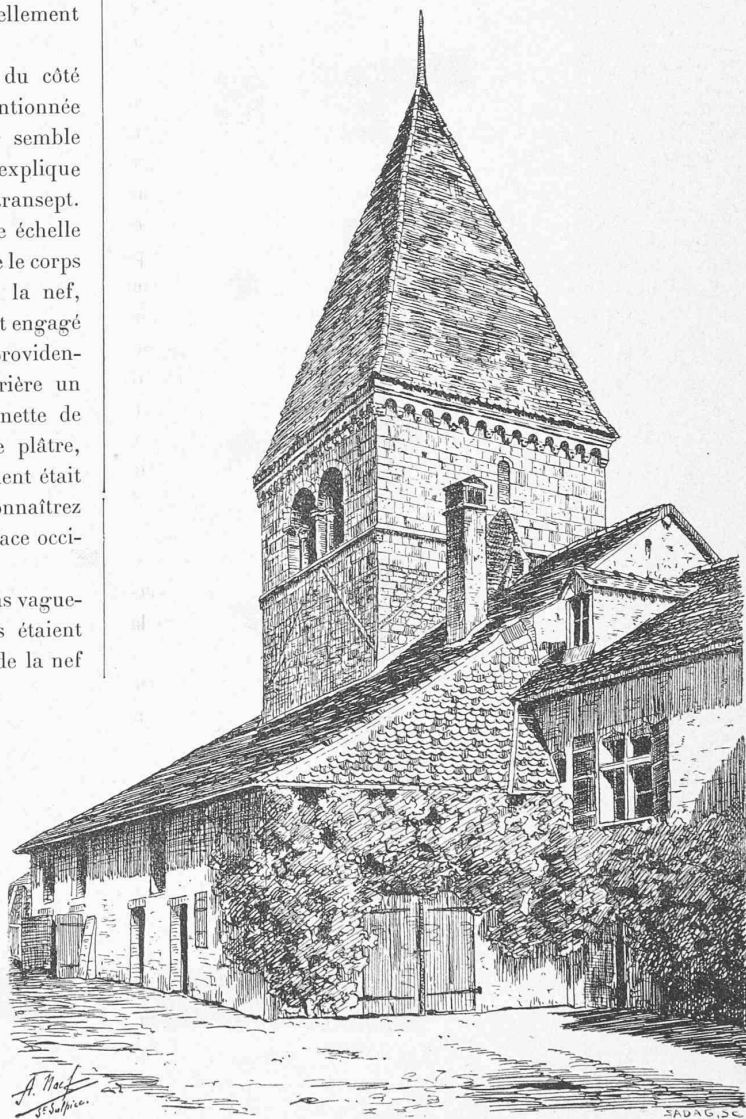
A 37 cm. sur la droite de cette petite baie, un mur épais, percé d'une vaste fenêtre du quinzième siècle, s'appuie à peu près à angle droit contre le transept et se prolonge sur une longueur d'un peu plus de 5 m. On distingue parfaitement l'arête verticale, à partir de laquelle il a été intentionnellement démoli : ce mur est un reste de la nef détruite.

Au quinzième siècle on adossa une petite chapelle du côté opposé de ce mur et on y perça la grande fenêtre mentionnée tout à l'heure ; à ce moment le parement extérieur semble avoir été repris sur une hauteur d'environ 3m80, ce qui explique pourquoi *il ne semble pas* enchaîné avec celui du transept. Mais qu'on ne s'y trompe pas ; il suffit de dresser une échelle et d'examiner les parties supérieures pour s'assurer que le corps de la maçonnerie est bien celui de la paroi latérale de la nef, construit en même temps que le clocher et parfaitement engagé dans le mur du transept nord. Bien plus, une chance providentielle a voulu qu'au sommet de ce mur, cachée derrière un poteau de l'appentis, se soit conservée la trace très nette de l'extrémité du toit de la nef détruite ; un fragment de plâtre, légèrement en saillie, à courbe concave, montre comment était effectué le raccord. Prolongez cette trace et vous reconnaîtrez qu'elle correspond exactement avec celle notée sur la face occidentale du clocher.

Cette partie du problème semble donc résolue, non pas vaguement, mais d'une façon assez précise : les croisillons étaient dégagés sur une longueur de 4m37 ; la largeur totale de la nef était de 13m70 à 74, son vide intérieur de 11m50. Je craindrais de fatiguer par une énumération de chiffres, qu'il me suffise donc de constater en résumé que la largeur de la nef détruite, la hauteur totale, celle de ses parois latérales, de 43 cm. moins élevées que celles des transepts, l'inclinaison et la largeur des deux faces inclinées de sa toiture sont actuellement connues et définies. Quelques sondages en terre, que je n'ai pas encore eu le temps de pratiquer, donneront facilement la longueur et le plan exacts de cette nef. Si l'on s'en rapporte aux proportions de l'église de Grandson¹, avec laquelle un rapprochement s'impose, on peut admettre, tout à fait provisoirement et sous réserve de vérification, que la longueur totale des parties détruites était d'environ 22 m.

J'avoue franchement que les deux journées que j'ai employées à l'exploration de Saint-Sulpice ne m'ont pas suffi pour recueillir des indices précis et indiscutables au sujet de l'aménagement intérieur de la partie détruite. Était-elle voûtée ou simplement couverte par une charpente apparente ? Il y a pour et contre les deux hypothèses des arguments qu'il serait trop long de discuter ici. Il est possible que, comme à Grandson, deux rangées chacune de quatre ou cinq colonnes massives, placées dans le prolongement des piles occidentales de la croisée, divisassent le vide intérieur en un large vaisseau central, flanqué de deux

bas-côtés étroits. L'idée est admissible peut-être, en ce sens que la façon originale dont les parois latérales s'appuient aux croisillons correspond à la disposition de Grandson ; la division intérieure pouvait donc être semblable, d'autant plus que les dimensions en largeur sont les mêmes, à 1m22 près ;



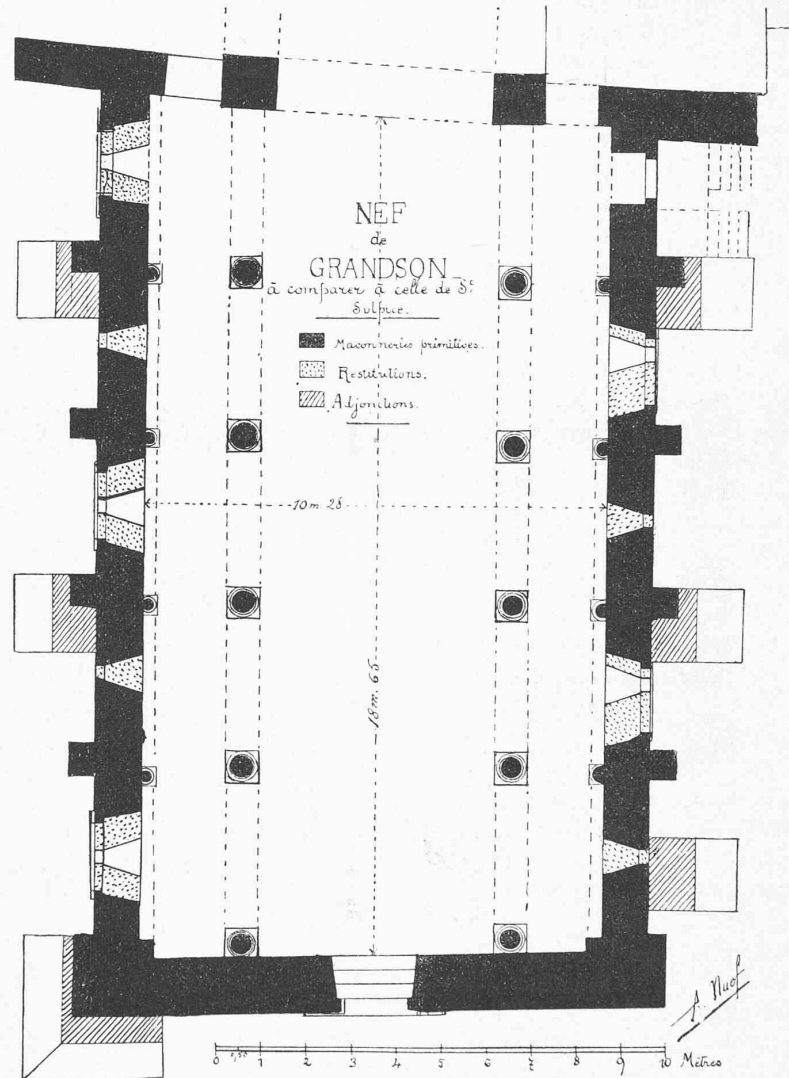
10m28 à Grandson, 11m50 à Saint-Sulpice. Je rappellerai d'autre part que les fûts de colonnes de Grandson sont romains ; or dernièrement M. Edmond Leenhardt a eu l'obligeance de me montrer deux énormes blocs cylindriques, enchâssés dans la clôture du jardin, tout près de l'église. Th. Fivel avait vu ces fragments et y avait reconnu des fûts de colonnes romaines, qu'il estimait provenir d'un temple. Après examen, je me range à l'opinion de mon regretté collègue et me permettrai seulement d'ajouter une remarque. N'est-il pas probable que ces fragments ont été pris sur place et qu'ils faisaient partie de la nef détruite ? Qu'on rapproche le fait des matériaux romains employés dans les parements de l'église pri-

¹ Dimensions principales données par M. le prof.-Dr J.-R. Rahn, *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, Band XVII (Heft 2), p. 40.

mitive et l'on admettra que l'hypothèse n'a rien d'in vraisemblable¹.

Quoi qu'il en soit, ce qu'on peut dire, c'est que la nef communiquait avec le transept par une grande et haute arcade, ouverte sur toute la largeur de la croisée; cette arcade existe

elle subit simplement la même opération que les croisillons et la croisée. Il semblerait qu'avant les reconstructions ces différentes parties fussent moins élevées et je ne serais pas surpris qu'à l'origine il n'y eût pas de voûtes, mais simplement des charpentes apparentes. Que se passa-t-il à Saint-Sulpice au



et se voit facilement, tant à l'intérieur de la croisée que du côté opposé. Il se peut et il faudra vérifier si, comme à Grandson, il existe de gauche et de droite des passages étroits et relativement très élevés, donnant directement sur les bas-côtés; ces ouvertures peuvent avoir été murées. Leur existence démontrerait, presque à elle seule, l'existence de bas-côtés; leur absence par contre rendrait l'hypothèse incertaine, tant que les fondations des colonnes ou des piliers éventuels n'auraient pas été retrouvées.

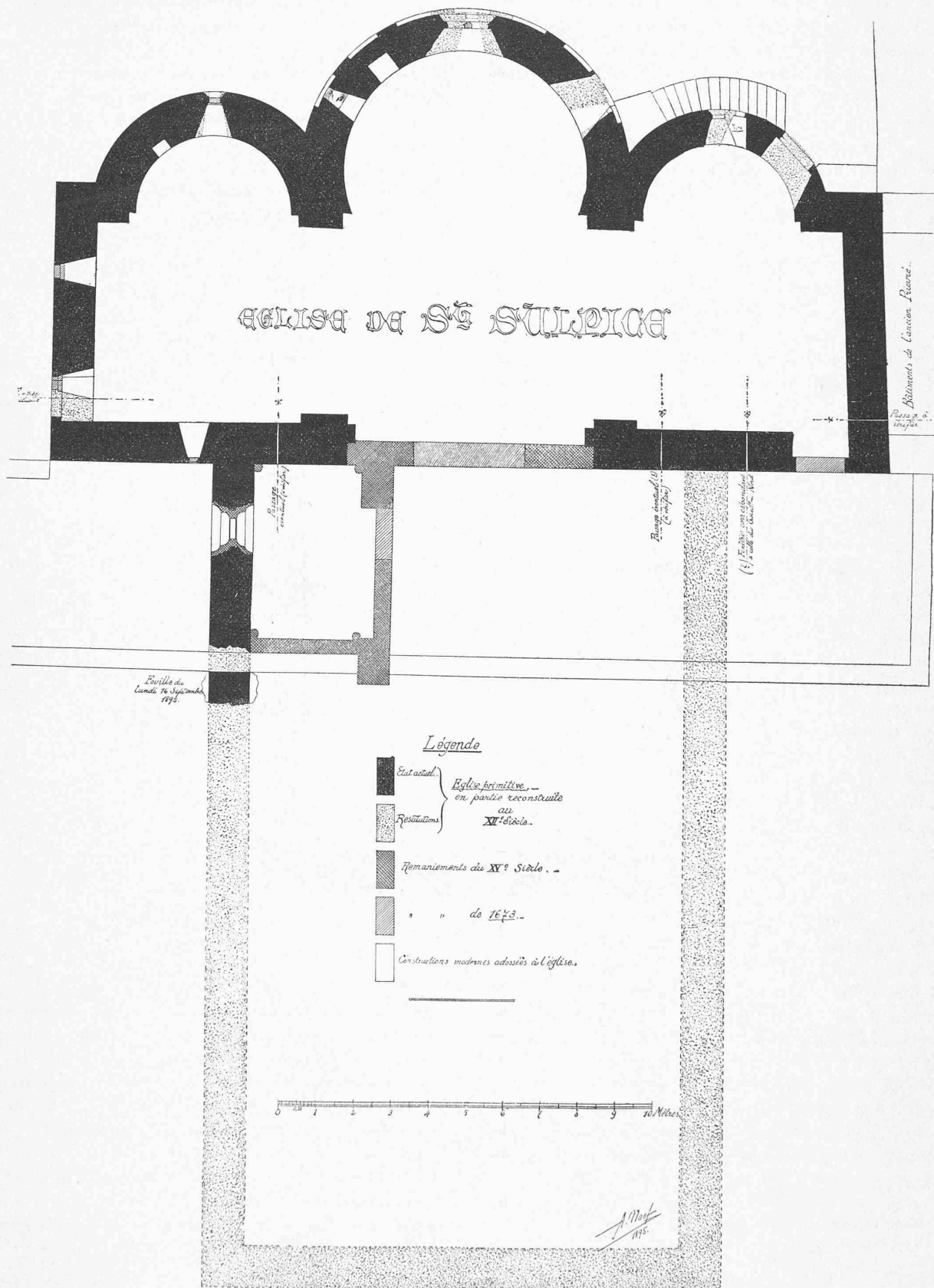
Il nous reste enfin à examiner les transformations que subit ce côté de l'édifice après la destruction de la nef.

Notons d'abord qu'il est probable que le corps de la nef, sa base, appartient à l'église primitive et qu'au douzième siècle

¹ La fouille du 16 septembre 1895 (comp. ci-dessus p. 260, note 1, 2^e colonne) vient fortement confirmer l'hypothèse.

douzième siècle, quels furent les motifs qui engagèrent ou forcèrent les nouveaux propriétaires de l'église à procéder à la restauration, même à la reconstruction presque complète que nous avons pu constater? C'est bien difficile de le dire, cependant nous avons des indices. Incendie, effondrements de voûtes, de murs, facilités par la vétusté générale et la mauvaise qualité de la maçonnerie, voilà, je crois, les points entre lesquels on peut hésiter, sans que l'un supprime l'autre, au contraire. Il ne faut pas oublier qu'à ces époques les incendies d'églises étaient choses malheureusement très fréquentes; pour y remédier on voulut voûter, mais les murs s'écroulaient, car ils étaient trop faibles pour supporter le poids et la poussée des énormes berceaux.

Cette destruction, très ancienne, semble néanmoins bien antérieure à la ruine de la nef. A quelle date remontent ce



nouveau désastre et la fermeture simultanée de la grande arcade entre nef et croisée. Je ne saurais encore préciser, mais les murs nous diront entre quelles époques il faut circonscrire l'événement.

A première vue, il semblerait que cette grande arcade ait été murée en 1673, date inscrite sur la face intérieure, sous les armoiries de la ville de Lausanne¹; il est très naturel qu'on en ait conclu, avec M. de Perrot, que la construction du mur remontait à la même date et à la même date aussi la destruction de la nef². Cependant un examen attentif montre que la grande arcade en question fut murée longtemps auparavant, certainement avant l'époque bernoise et protestante et même positivement avant la fin du quinzième siècle.

En effet, au moment où l'on mura cette arcade on réserva en son milieu une grande porte en plein-cintre; sur la clef de l'arc extérieur, sans moulure quelconque, est sculptée une croix pattée, d'une grande simplicité, dont les quatre branches sont à peu près d'égale longueur. *En même temps* on construisait à l'intérieur de la nef primitive une nouvelle arcade, s'appuyant à angle droit non contre le mur du transept, mais *contre la partie murée*, tout près du montant nord de la porte. Cette arcade, de nouveau sans la moindre moulure, exactement de la même molasse, de la même taille que la porte que je viens de décrire, forme du côté nord de la nef primitive une sorte de bas-côté. J'ignore si ce bas-côté se prolongeait; un simple sondage de terrain le dira probablement³. Ce qu'il y a de positif, c'est que dans l'espace rectangulaire ainsi créé sur la gauche on installa au quinzième siècle une charmante petite chapelle voûtée, décorée de peintures dont il subsiste des vestiges. Il n'est pas difficile de se rendre compte que les arcades latérales ont été murées dans ce but; on réserva une entrée du côté sud. Or quelques claveaux des nervures de cette chapelle, du quinzième siècle, font portion intégrale de l'arcade qui s'appuie contre la partie murée, entre nef et croisée; il est donc vraisemblable que tous ces travaux ont été exécutés à la même époque.

Nous voici donc bien loin de 1673. Il existe cependant une autre preuve, tout aussi concluante, ce sont des peintures qui se voient à l'intérieur de la croisée, sur toute la paroi occidentale. J'en ai dégagé une partie de l'enduit qui les recouvrait; elles se retrouvent partout, aussi bien dans la croisée que dans les croisillons et dans leurs absidioles semi-circulaires. Ce sont des assises simulées, avec joints doubles gris-noir et rouge, décorées en leur milieu d'une rosette rouge à cinq lobes, le tout se détachant sur un fond chaud d'un jaune légèrement rosé. Nous reviendrons à cette décoration; je veux me borner pour le moment à faire constater:

1° Qu'elle passe *sous* les armoiries de Lausanne, sous la date de 1673 et la seconde décoration exécutée à cette époque;

2° Que ce motif de décoration, très connu, était usité déjà au douzième siècle et qu'il s'est conservé couramment pendant le moyen âge.

¹ Comp. ci-dessus p. 255, aux *Notes historiques* où se trouve l'explication de la présence des armoiries de la ville de Lausanne.

² M. de Perrot, ouvrage cité, p. 20.

³ C'est d'ailleurs peu probable; cette annexe a certainement été construite pour une petite chapelle, ainsi qu'on le verra tout à l'heure.

La conclusion de ce qui précède, c'est que la grande arcade entre nef et croisée était déjà bouchée avant la fin du quinzième siècle et que c'est probablement au quinzième siècle même qu'eut lieu ce remaniement.

La croix, placée sur la clef du cintre extérieur de la porte, ménagée dans la partie murée, est d'ailleurs importante. C'est une croix telle qu'on les plaçait au-dessus des portes donnant *directement à l'extérieur*. Il est donc probable que la grande arcade fut murée au moment de la destruction de la nef et que cette destruction remonte peut-être également au quinzième siècle; la baie cintrée qu'on y ménagea fut longtemps, et de très bonne heure déjà, la véritable entrée de l'église, réduite aux parties orientales, telles qu'elles existent encore de nos jours.

Avant de quitter la face occidentale de l'église, je me permettrai d'arrêter encore un instant le visiteur dans la charmante petite chapelle du quinzième siècle, accolée à l'angle nord-est de la nef. C'était peut-être une chapelle funéraire; le sol primitif est caché, ce qui empêche de reconnaître la présence éventuelle d'une dalle. Les nervures de la voûte et les consolettes qui en reçoivent les retombées sont très finement moulurées et très bien conservées¹, sur la clef de voûte, entourée d'une torsade et peinte en rouge, se détache le motif, très habituel à cette époque, formé par les trois lettres: J. H. S. Les parois étaient jadis décorées de peintures, mais j'avoue que jusqu'ici je n'ai que vaguement reconnu un seul personnage sur la paroi septentrionale; il est bien à craindre que le reste ne soit malheureusement perdu. Le centre de cette paroi, formée par le mur primitif de la nef, est percé d'une grande fenêtre couverte par des arcs en tiers-point; les profils, profondément fouillés, indiquent aussi le quinzième siècle. L'entrée, placée vis-à-vis, est aujourd'hui murée, de même que le milieu de la fenêtre; suivant la règle, l'autel était adossé à la paroi orientale. On remarque encore sa crédence conservée dans le mur de droite.

D. Face méridionale.

Quittons la face occidentale pour examiner rapidement celle du sud.

Le clocher mérite de fixer l'attention, car il présente quelques détails nouveaux. La corniche, les treize petits arcs et les quatorze corbeaux qui la soutiennent sont assez bien conservés; nous avons déjà observé le profil très caractéristique du corbeau placé à l'angle du sud-est.

Il semble que l'escalier conduisant à l'étage des cloches ait de tous temps été placé de ce côté; on y parvenait par une porte, percée à la partie supérieure de la face occidentale du transept, tandis qu'aujourd'hui l'accès est à l'est. C'est pour cela que, dès l'origine de la construction de la tour, sa face méridionale n'a pas été pourvue d'une grande baie cintrée, reposant sur le bandeau, comme sur la face nord; de ce côté il existe seulement une petite fenêtre étroite, allongée, placée à un niveau beaucoup plus élevé. Les traces d'un toit coupant jadis le bandeau indiquent des remaniements assez importants

¹ Une des nervures de la voûte, dirigée vers la pile du sud-ouest, nécessiterait une réparation urgente. Plusieurs claveaux se détachent, risquent de tomber et d'entraîner la voûte.

et une disposition primitive différente de celle qui existe aujourd'hui ; les bâtiments qui masquent le transept ne m'ont pas encore permis de restituer cette disposition d'une façon un peu précise.

J'ai déjà indiqué que les bâtiments claustraux s'appuyaient à l'extrémité méridionale du transept sud ; ils étaient placés dans son prolongement exact, comme de nos jours, mais leur toiture était moins élevée. La preuve, c'est que la rose tétralobée, percée dans le pignon du transept sud, actuellement murée et invisible, devait prendre jour au-dessus des bâtiments en question. Il est probable que, suivant une disposition absolument usuelle et normale, ces bâtiments retournaient ensuite à angle droit, pour entourer l'ancien cloître ; dans ce cas, son emplacement serait donc, à peu près, celui de la cour de ferme actuelle.

De cet ensemble il ne nous reste qu'un fragment, à l'étage inférieur du bâtiment qui s'appuie immédiatement au transept. Ce morceau est bien utile et intéressant, car il permet de se faire une idée de la disposition générale des bâtiments qui, de ce côté, consistaient simplement en un rez-de-chaussée élevé. Une porte murée donnait directement accès dans le transept sud ; c'était sans doute l'entrée habituelle des religieux. Le bâtiment fut entièrement remanié au seizième siècle et divisé par un plancher en deux étages superposés ; dans celui du bas, converti en cave, on remarque quelques petites fenêtres, en partie murées, qui ne manquent pas de caractère. Si je ne fais erreur, la grande porte donnant sur la cour est du seizième siècle, de même que la charmante croisée, à double accolade, qui éclaire la pièce située au-dessus.

(A suivre.)

NOTES ET SOUVENIRS

RECUEILLIS PAR UN INGÉNIEUR SUISSE AUX CONGRÈS
DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE
par Louis GONIN, ingénieur.

Suite de la 2^{me} conférence du 9 février 1895.

7^o **Erosions des côtes.** — A la suite de notre première conférence, une discussion s'est élevée dans votre sein, messieurs, à l'occasion des conquêtes que la mer avait faites, à différentes époques, sur la terre ferme et l'opinion a été soutenue par quelques orateurs que ce pouvait être, en Hollande, le même phénomène qui se produit ailleurs, un affaissement de la croûte terrestre.

Presque au lendemain de ce jour, deux documents sont venus en mes mains et donnent la preuve du contraire.

Le premier, c'est le recueil des cartes annexé au discours prononcé à l'ouverture du Congrès de La Haye par son président, M. Conrad. La planche 5 de cet album nous donne les plans du village Egmond-sur-Mer et de ses environs aux trois époques de 1686, 1718 et 1894. (Voir discours, p. 31.)

« Dans une période de deux cents ans, l'église du village, la maison communale, l'école, le phare et environ 175 habitations ont été engloutis par la mer ; en prenant le puits du village comme point de départ, un terrain ayant une largeur de 190 m. couvert de maisons, est perdu avec tout ce qui se trouvait dessus par la fureur de la mer du Nord. »

Or, c'est en général par des hautes marées et en temps d'orage que ces invasions de la mer au sein des terres se sont produites.

Un second document, c'est l'*Illustrirte Zeitung* de Leipzig du 19 janvier 1895, que je mets sous vos yeux et qui vous représente l'effrayante scène de la dévastation de l'île de Juist, dans la mer du Nord, dans une nuit d'orage et de haute mer, à la fin de décembre 1894¹.

II. Canal de la mer du Nord à Amsterdam.

8^o **Description générale.** — L'une des visites du Congrès a eu pour objet le port d'Amsterdam et le canal récemment ouvert qui relie cette grande place de commerce avec la mer du Nord, en coupant la presqu'île comprise entre cette mer et le Zuiderzée.

La ville d'Amsterdam a plus ou moins la forme d'un demi-cercle, adossé par son diamètre à une rivière qui s'appelle l'Y et qui met en communication le port avec le Zuiderzée au nord-est et avec la mer du Nord par le grand canal moderne.

La ville elle-même est enveloppée d'une sextuple enceinte de canaux qui semblent avoir servi en différents temps de lignes de fortification autour de la ville.

Le Noordzee-Kanaal a une longueur de 28 km. La construction de cette nouvelle voie de communication navigable s'est imposée par le fait du long détour qu'imposait aux navires le passage dans le Zuiderzée et par le fait du mouillage insuffisant à l'entrée de l'Y.

Les dimensions de ce grand canal en largeur et en profondeur ont été déjà agrandies depuis sa première construction.

La largeur au plan d'eau est généralement de 100 à 130 m. La profondeur atteint 9^m10 — AP.

Le canal est traversé par trois ponts tournants à deux volées symétriques ; deux d'entre eux portent des chemins de fer, le troisième une route.

Neuf embranchements de dimensions diverses mettent en communication le grand canal avec quelques ports, dont le principal est celui de la ville de Zaandam, ville illustrée jadis par le séjour qu'y fit, à titre de simple ouvrier charpentier, le célèbre czar de Russie, Pierre le Grand. Nous avons visité la petite maison de bois qu'il habita, maison dont la forme, le plan et la construction rappellent nos chalets des Alpes suisses et qui, pour être mise à l'abri des ravages du temps, est enchâssée dans une maison-enveloppe, aussi construite en bois. Quelques-uns de ces canaux d'embranchement servent à l'écoulement des eaux des polders voisins du canal ; en effet, cette grande entreprise a été l'occasion de pratiquer, par les moyens que nous avons décrits plus haut, le dessèchement ou la poldérisation de 11 bassins d'une étendue de 5729 hm², conquis sur les espaces occupés précédemment par les eaux de l'Y et dont la vente a produit une recette de 14 millions de florins. Le sol de l'Y consiste en une couche de terre glaise excellente pour l'agriculture et se trouve à une profondeur de 2^m00 à 3^m40 au-dessous du niveau AP.

¹ Cette île de Juist se trouve en face de l'embouchure de la rivière Ems, qui sépare la Hollande septentrionale du royaume de Hanovre, auquel cette île appartient.